

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : METROPOLE NICE COTE D'AZUR

Correspondant : M. Le Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, 5 rue de l'Hôtel de Ville, 06364 Nice cedex 4, tél. : 04 89 98 10 00, courriel : dao@nicedazedazur.org

Le pouvoir adjudicateur n'agit pas pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : N° 19N0312 - Diagnostic technique de 2 parcs de stationnement à Vence - Relance du marché NCA 18-0283

Catégorie de services : 27

Classification CPV (Vocabulaire Commun des Marchés) :

- Objet principal : 98351110
- Objets complémentaires : 63712400

Code NUTS : FRL03

La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis implique un marché public

Caractéristiques principales :

- Des variantes seront-elles prises en compte : non
- Marché à procédure adaptée - Article R.2123-1 du Code de la commande publique.

La consultation a pour objet : Réalisation de diagnostics techniques, de descriptifs de travaux de remise en état et de leur estimation financière pour des parcs de stationnement en ouvrage sur la commune de Vence.

- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Lot a prix global et forfaitaire.

Le délai d'exécution est fixé à : 6 mois

Début du contrat : A la notification du contrat.

- Descriptions concernant les achats complémentaires : Des modification des marchés en cours d'exécution (dispositions des articles R.2194-1 à 9 du Code de la commande publique), et/ou des marchés complémentaires (dispositions de l'article R.2122-4 du Code de la commande publique) pourront être conclus, dans le respect des seuils de mise en concurrence de l'article L.2123 du Code de la commande publique.

Il n'est pas prévu de prestations supplémentaire éventuelle.

Prestations divisées en lots : non

Cautionnement et garanties exigés : Néant

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent : Le marché sera financé sur fonds propres.

Prix : ferme

Avance: Sous réserve des conditions de l'article R.2191-8 du Code de la commande publique, une avance est versée au titulaire sauf indication contraire portée dans l'acte d'engagement.

Modalité de règlement des prestations : selon les règles de la comptabilité publique et par mandat administratif.

Délai global de paiement :30 jours à compter de la réception de la facture.

Comptable Assignataire : M. L'administrateur des finances publiques.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Exclusivement solidaire.

L'exécution du marché est soumise à d'autres conditions particulières : non

Langues pouvant être utilisées dans l'offre ou la candidature : français.

Unité monétaire utilisée, l'euro

Conditions de participation :

- Situation juridique - références requises : Cf article 5.11 du règlement de consultation.
- Capacité économique et financière - références requises : Critère de sélection tels que mentionnés dans les documents de consultation.
- Référence professionnelle et capacité technique - références requises : Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents des consultations.

Marché réservé : Non

La transmission et la vérification des documents de candidatures peut être effectuée par le dispositif Marché public simplifié sur présentation du numéro de SIRET : NON.

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

- Pas d'enchère électronique

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des offres : 29 août 2019 à 14 h 00

Délai minimum de validité des offres : 4 mois à compter de la date limite de réception des offres.

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 19N0312

Renseignements complémentaires : A/ Groupement d'entreprises

Le présent marché pourra être attribué à une seule entreprise ou à un groupement d'entreprises.

Si le présent contrat est attribué à un groupement conjoint, celui-ci sera tenu d'assurer sa transformation en groupement solidaire après attribution du présent contrat.

B/ Les candidats peuvent procéder à une visite individuelle des lieux d'exécution du marché Cf Art. 2.7 du RC-VISITE

C/ Négociation

Une phase de négociation des offres est prévue avec le(s) soumissionnaire(s) dont l'(es) offre (s), à l'issue d'une première analyse, a (ont) été jugée (s) meilleure (s) en application du (des) critère (s) de sélection des offres.

Toutefois, l'acheteur se réserve la possibilité d'attribuer le marché ou l'accord-cadre avec bons de commandes sur la base des offres initiales sans négociation.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 08 juillet 2019

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet : <http://www.e-marches06.fr>

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : adresse internet : <http://www.e-marches06.fr>

Adresse auprès de laquelle des renseignements complémentaires peuvent être obtenus : adresse internet : <http://www.e-marches06.fr>

Informations complémentaires :

- La prestation n'est pas réservée à une profession particulière
- Les personnes morales ne sont pas tenues d'indiquer les noms, et qualifications professionnelles des membres du personnel chargé de la prestation

Conditions et mode de paiement pour obtenir les documents contractuels et additionnels :

Gratuit

Date limite d'obtention : 29 août 2019 à 14 h 00

Instance chargée des procédures de recours : Greffe du Tribunal Administratif,, 18, Avenue des Fleurs - CS 61039, 06050 Nice cedex 1, tél. : 04 89 97 86 00, courriel : Greffe.ta-nice@juradm.fr

Détails d'introduction des recours : Nous vous informons que vous pouvez introduire un référé précontractuel conformément aux dispositions de l'article L 551-1 du code de justice administrative dans un délai de sept jours à compter de l'envoi du courrier d'information au(x) candidat(s) non retenus(s) avant la conclusion du contrat. Vous disposez également d'un délai de recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois à compter de la réception du courrier d'information au(x) candidat(s) non retenus(s) conformément à l'article R 421-1 du code de justice administrative, pouvant être assorti d'un référé suspension prévu à l'article L 521-1 du code de justice administrative. Vous pouvez enfin exercer un recours contre la validité du contrat dans les deux mois à compter de la publication de l'avis d'attribution. L'instance chargée des procédures de recours est le tribunal administratif de Nice.